

Sélection du mois de février 2017

Les détournements de fonds – une menace sérieuse pour les PME

La criminalité en col blanc augmente fortement. Une enquête de PwC sur la criminalité économique, Global Economic Crime Survey, publiée en 2014 souligne une augmentation continue de la délinquance économique subie par les entreprises à travers le monde. 37 % des entreprises sondées ont déclaré avoir été victimes de fraude. Selon l'étude, 56 % de la criminalité économique est interne à l'entreprise. Comsec, un cabinet d'investigation allemand, souligne en 2014 qu'une entreprise sur deux en avait été victime dans un passé récent et que des dommages allant de 10 000 à 100 000 euros étaient assez courants. Un tel préjudice peut constituer une menace sérieuse pour l'existence d'une entreprise de taille moyenne.

Il ne faut pas voir dans la criminalité économique une catégorie particulière. C'est une infraction commise en fonction d'une opportunité et au sein d'un secteur dont les auteurs ont appris à connaître les paramètres selon le Prof. Martin Killias, directeur de l'Institut de criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne, (unifr-12/01/04). De fait, concernant les détournements de fonds, les comptables, aide-comptables et secrétaires comptables sont largement représentés.

Ceux qui les commettent ont pourtant, en principe, des emplois leur assurant une qualité de vie standard, voir confortable. Plusieurs facteurs peuvent être avancés dont la paupérisation des cadres, des sanctions trop peu répressives, la cupidité, un sentiment de facilité, la faiblesse ou l'inexistence de contrôles en interne constituant une forme d'incitation.

Des préjudices importants pour une PME

Parcub, la régie des parkings de Bordeaux a été victime d'un détournement de fond par son comptable d'un montant de 578 122 euros (Sud Ouest, 15/09/16). Le directeur administratif et financier de la société CJCA située en Indre-et-Loire et spécialisée dans le matériel de signalisation urbaine a détourné 394 167 euros (La Nouvelle République, 06/09/16). Une secrétaire comptable a détourné 79 000 euros des comptes de la société qui l'employait à Longjumeau (Oise), spécialisée dans les pièces mécaniques (Le Parisien, 14/09/16). La comptable du chantier CMO (Constructions Métalliques de l'Ouest) de Tourlaville (Manche) et son assistante ont détourné deux millions d'euros alors même que CMO était en redressement judiciaire (France Bleu, 29/06/16). Disposant d'une délégation de signature pour des montants inférieurs à 2000 euros, une employée d'un cabinet d'avocats d'affaire situé à Paris (XVIe) a détourné plus de 1,7 million d'euros des comptes de son employeur en l'espace de cinq ans (Le Parisien, 18/11/16).

Dans certains cas, la fraude a conduit à la liquidation. Le comptable d'une société située à Pau, surendetté par des crédits revolving, a détourné près de 345 000 euros. Son escroquerie a conduit à la liquidation d'une entreprise cliente (La République des

Pyrénées, 09/09/16). L'entreprise de charpente-zinguerie Puget (Jura) a été placée en redressement judiciaire après la mise au jour d'un important détournement d'argent au sein de la société (Le Progrès, 01/03/16). Une secrétaire comptable de la société SCJ Informatique située à Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime) a été jugée pour détournement de fonds. 200 000 euros de chèques ont ainsi été détournés en dix ans. L'entreprise, en grave difficulté, face à cette escroquerie, a dû licencier deux salariés (Tendance Ouest, 06/11/16)

Paupérisation des cadres et des employés ?

Outre le cas de ce comptable surendetté par des crédits revolving, une aide-comptable a déposé sur son compte onze chèques destinés à la société qui l'employait (La Voix du Nord, 23/07/16) pour un montant global de 17 915 euros. L'argent frauduleusement obtenu a été dépensé au fil de l'eau (La Voix du Nord, 23/07/16). Au Tribunal de grande instance de Brive (Corrèze), un des employés, faisant face à des problèmes financiers, a détourné 21 000 euros (20 Minutes, 24/06/16). Le directeur d'une entreprise de transports située dans la banlieue d'Epinal a reconnu avoir détourné 71 000 euros pour un besoin d'argent en raison de nombreuses dettes et de crédits à la consommation (Vosges Matin, 30/11/16).

Réelle difficulté financière, mauvaise gestion, volonté de maintenir un niveau de vie que le salaire actuel ne permet plus d'obtenir, les motivations restent assez opaques et sont rarement évoquées par la presse. Néanmoins, le besoin, plus que l'envie, crée davantage les conditions d'un passage à l'acte. L'augmentation des détournements peut sans doute être imputée à un contexte économique difficile.

C'est pour compenser les pertes de son cabinet qu'un avocat de Montpellier a détourné 600 000 euros en gardant pour lui les sommes versées par la justice aux victimes qu'il défendait. Le passif du cabinet s'élevait à plus de 2 millions d'euros (France 3, 05/01/16). De même pourquoi le directeur financier de la clinique du Pré située au Mans aurait encaissé neuf chèques de la clinique sur son compte personnel pour un montant de 21 189 euros (Ouest France, 29/12/16).

Des sanctions inadaptées

Le juge Jean-Luc Dooms, président du Tribunal de grande instance de Rodez s'est interrogé sur l'existence d'une réelle volonté politique de combattre la criminalité économique : « Quand une personne braque une banque et se sauve avec un million de dollars, elle peut passer 20 ans en prison. L'homme d'affaires qui détourne la même somme s'en tire souvent avec une peine symbolique. Pourtant, la gravité du crime est similaire », explique-t-il (Aux marches du Palais, 18/02/13). C'est à double tranchant, car l'absence de réponse pénale induit chez les auteurs le sentiment qu'ils ne sont pas « vraiment » coupable et offre aux autres un dangereux modèle que l'on peut au final reproduire sans risque majeur.

L'enjeu est important pour une PME. Des contrôles réguliers doivent impérativement être mis en place. De nombreux détournements portent sur plusieurs années et ils devraient pouvoir être repérés.